

**PERSONNES ÂGÉES ET PROFESSIONNELS DÉNIGRÉS :
LA RÉPONSE DE L'AD-PA**

Si depuis le début de la crise sanitaire l'AD-PA n'a pas jugé opportun de réagir à certaines déclarations envers les personnes âgées et les professionnels, elle souhaite, à l'heure de la vaccination, battre en brèche des propos et idées reçues récemment formulés dans les médias.

NON les personnes âgées vivant en établissement n'attendent pas "la mort", mais "de la vie".

Pour que cesse cette vision méprisante et dégradante de l'avancée en âge, la société française doit répondre au plus vite à ces aspirations de liberté et de compensation des vulnérabilités. Cela passe par la promotion de l'expression des personnes âgées et par l'augmentation du temps de présence au quotidien.

L'AD-PA demande ainsi de promouvoir la participation citoyenne des personnes âgées vulnérables et leur représentation dans les lieux de décisions.

L'augmentation des effectifs doit permettre de consacrer du temps à l'écoute et à l'émergence de réflexion communes à ces citoyens à part entière, et ainsi aller plus loin que la seule réponse aux actes de la vie courante à domicile ou en établissement.

OUI les personnes âgées accueillies en établissement doivent être considérées comme tout autre citoyen.

Pour que cesse cette vision méprisante et dégradante des maisons de retraite, des personnes âgées et des professionnels qui travaillent à leur service, la société française doit au plus vite répondre à la volonté de "vivre chez soi" tout au long de sa vie.

Pour cela deux solutions : augmenter les plans d'aide et le tarif horaire à domicile, et permettre aux établissements volontaires de passer d'un système institutionnel à une organisation domiciliaire.

OUI les professionnels de l'aide aux personnes âgées méritent d'être considérés.

Pour que cesse cette vision méprisante et dégradante des professionnels, la société française doit répondre au plus vite aux attentes exprimées lors des grèves de 2018.

Sans attendre la loi Autonomie, il convient d'augmenter significativement le temps de présence pour inverser la courbe des accidents du travail et maladies professionnels.

Cela passe également, par une augmentation des salaires des professionnels, et en particulier de ceux des services à domicile qui travaillent au moins 10 ans au SMIC.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



[@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)

<https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées